

Material Safety Data Sheet



013-1692 (141-503) - HC Hardscape Cleaner for Pavers, Slabs, Walls

1. Product and company identification

Product name	: Hardscape cleaner for pavers, slabs, walls
Material uses	: Use to remove ground-in dirt from the surface of most hardscape materials such as concrete pavers, slabs and walls, natural stone, poured or stamped concrete, etc.
Supplier/Manufacturer	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Responsible name	: Atrion Regulatory Services, Inc.
In case of emergency	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Hazards identification

Physical state	: Liquid.
OSHA/HCS status	: This material is considered hazardous by the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
Emergency overview	: DANGER! CAUSES RESPIRATORY TRACT, EYE AND SKIN BURNS. MAY BE HARMFUL IF SWALLOWED. CONTAINS MATERIAL THAT CAN CAUSE TARGET ORGAN DAMAGE. Do not breathe vapor or mist. Do not ingest. Do not get in eyes or on skin or clothing. Use only with adequate ventilation. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Wash thoroughly after handling.
Potential acute health effects	
Inhalation	: Corrosive to the respiratory system. Exposure to decomposition products may cause a health hazard. Serious effects may be delayed following exposure.
Ingestion	: May cause burns to mouth, throat and stomach. May be harmful if swallowed.
Skin	: Corrosive to the skin. Causes burns.
Eyes	: Corrosive to eyes. Causes burns.
Potential chronic health effects	
Chronic effects	: Contains material that can cause target organ damage.
Carcinogenicity	: No known significant effects or critical hazards.
Mutagenicity	: No known significant effects or critical hazards.
Teratogenicity	: No known significant effects or critical hazards.
Developmental effects	: No known significant effects or critical hazards.
Fertility effects	: No known significant effects or critical hazards.
Target organs	: Contains material which causes damage to the following organs: skin.
Over-exposure signs/symptoms	
Inhalation	: Adverse symptoms may include the following: respiratory tract irritation coughing
Ingestion	: Adverse symptoms may include the following: stomach pains
Skin	: Adverse symptoms may include the following: pain or irritation redness blistering may occur

2 . Hazards identification

- Eyes** : Adverse symptoms may include the following:
pain
watering
redness
- Medical conditions aggravated by over-exposure** : Pre-existing disorders involving any target organs mentioned in this MSDS as being at risk may be aggravated by over-exposure to this product.
- See toxicological information (section 11)

3 . Composition/information on ingredients

United States

Name	CAS number	%
Sulphamidic acid	5329-14-6	10 - 30
Glycolic acid	79-14-1	1 - 5

Canada

Name	CAS number	%
Sulphamidic acid	5329-14-6	10 - 30
Glycolic acid	79-14-1	1 - 5

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified as hazardous to health or the environment and hence require reporting in this section.

4 . First aid measures

- Eye contact** : Check for and remove any contact lenses. In case of contact, immediately flush eyes with plenty of water for at least 20 minutes. Get medical attention immediately.
- Skin contact** : In case of contact, immediately flush skin with plenty of water for at least 20 minutes. Get medical attention immediately.
- Inhalation** : If inhaled, remove to fresh air. If not breathing, give artificial respiration. If breathing is difficult, give oxygen. Get medical attention immediately.
- Ingestion** : Do not induce vomiting. Never give anything by mouth to an unconscious person. Get medical attention immediately.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.
- Notes to physician** : In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.

5 . Fire-fighting measures

- Flammability of the product** : Not flammable.
- Extinguishing media**
- Suitable** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire.
- Not suitable** : None known.

5 . Fire-fighting measures

- Hazardous thermal decomposition products** : Decomposition products may include the following materials:
carbon dioxide
carbon monoxide
nitrogen oxides
sulfur oxides
- Special protective equipment for fire-fighters** : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

6 . Accidental release measures


- Personal precautions** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Do not breathe vapor or mist. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment (see section 8).
- Environmental precautions** : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused environmental pollution (sewers, waterways, soil or air).
- Methods for cleaning up**
- Small spill** : Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Dilute with water and mop up if water-soluble or absorb with an inert dry material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
- Large spill** : Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Approach release from upwind. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Wash spillages into an effluent treatment plant or proceed as follows. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations (see section 13). Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Contaminated absorbent material may pose the same hazard as the spilled product. Note: see section 1 for emergency contact information and section 13 for waste disposal.

7 . Handling and storage

- Handling** : Put on appropriate personal protective equipment (see section 8). Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Do not get in eyes or on skin or clothing. Do not breathe vapor or mist. Do not ingest. Use only with adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container.
- Storage** : Store in accordance with local regulations. Store in original container protected from direct sunlight in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see section 10) and food and drink. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Use appropriate containment to avoid environmental contamination.

8 . Exposure controls/personal protection

Consult local authorities for acceptable exposure limits.

- Recommended monitoring procedures** : If this product contains ingredients with exposure limits, personal, workplace atmosphere or biological monitoring may be required to determine the effectiveness of the ventilation or other control measures and/or the necessity to use respiratory protective equipment.
- Engineering measures** : Use only with adequate ventilation. If user operations generate dust, fumes, gas, vapor or mist, use process enclosures, local exhaust ventilation or other engineering controls to keep worker exposure to airborne contaminants below any recommended or statutory limits.
- Hygiene measures** : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.
- Personal protection**
- Eyes** : Face shield.
- Skin** : Synthetic apron.
- Respiratory** : Use a properly fitted, air-purifying or supplied air respirator complying with an approved standard if a risk assessment indicates this is necessary. Respirator selection must be based on known or anticipated exposure levels, the hazards of the product and the safe working limits of the selected respirator.
- Hands** : Nitrile gloves.
- Personal protective equipment (Pictograms)** : 
- HMIS Code/Personal protective equipment** : D
- Environmental exposure controls** : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

9 . Physical and chemical properties

- Physical state** : Liquid.
- pH** : 1.1 [Conc. (% w/w): 1%]
- Solubility** : Miscible in water.

10 . Stability and reactivity

- Stability** : The product is stable.
- Hazardous polymerization** : Under normal conditions of storage and use, hazardous polymerization will not occur.
- Conditions to avoid** : No specific data.
- Materials to avoid** : Reactive or incompatible with the following materials: oxidizing materials and alkalis.
- Hazardous decomposition products** : Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

11 . Toxicological information

Acute toxicity

Product/ingredient name	Species	Dose	Result	Exposure
Sulphamidic acid	Rat	3160 mg/kg	LD50 Oral	-
	Rat	100 mg/kg	LDLo Intraperitoneal	-
Glycolic acid	Rat	1950 mg/kg	LD50 Oral	-

Inhalation : Corrosive to the respiratory system. Exposure to decomposition products may cause a health hazard. Serious effects may be delayed following exposure.

Ingestion : May cause burns to mouth, throat and stomach. May be harmful if swallowed.

Skin : Corrosive to the skin. Causes burns.

Eyes : Corrosive to eyes. Causes burns.

12 . Ecological information

Environmental effects : No known significant effects or critical hazards.

Aquatic ecotoxicity

Product/ingredient name	Species	Exposure	Result
Sulphamidic acid	Fish	96 hours	Acute LC50 70300 to 84000 ug/L
	Fish	96 hours	Acute LC50 14200 ug/L

13 . Disposal considerations




Waste disposal : The generation of waste should be avoided or minimized wherever possible. Empty containers or liners may retain some product residues. This material and its container must be disposed of in a safe way. Dispose of surplus and non-recyclable products via a licensed waste disposal contractor. Disposal of this product, solutions and any by-products should at all times comply with the requirements of environmental protection and waste disposal legislation and any regional local authority requirements. Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

Disposal should be in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.


Refer to Section 7: HANDLING AND STORAGE and Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION for additional handling information and protection of employees.

14 . Transport information

AERG : 153

Regulatory information	UN number	Proper shipping name	Classes	PG*	Label	Additional information
DOT Classification	UN3265	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Sulphamidic acid)	8	III		-
TDG Classification	UN3265	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Sulphamidic acid)	8	III		-
IMDG Class	UN3265	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Sulphamidic acid)	8	III		-

14 . Transport information

IATA-DGR Class	UN3265	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Sulphamidic acid)	8	III		-
-----------------------	--------	--	---	-----	---	---

PG* : Packing group

15 . Regulatory information

United States

HCS Classification

: Corrosive material
Target organ effects

U.S. Federal regulations

: **United States inventory (TSCA 8b):** All components are listed or exempted.
SARA 302/304/311/312 extremely hazardous substances: No products were found.
SARA 302/304 emergency planning and notification: No products were found.
SARA 302/304/311/312 hazardous chemicals: Sulphamidic acid; Glycolic acid
SARA 311/312 MSDS distribution - chemical inventory - hazard identification
 Sulphamidic acid: Immediate (acute) health hazard; Glycolic acid: Immediate (acute) health hazard
Clean Water Act (CWA) 307: No products were found.
Clean Water Act (CWA) 311: No products were found.
Clean Air Act (CAA) 112 accidental release prevention No products were found.
Clean Air Act (CAA) 112 regulated flammable substances No products were found.
Clean Air Act (CAA) 112 regulated toxic substances No products were found.

State regulations

: **Connecticut Carcinogen Reporting:** None of the components are listed.
Connecticut Hazardous Material Survey: None of the components are listed.
Florida substances: None of the components are listed.
Illinois Chemical Safety Act: None of the components are listed.
Illinois Toxic Substances Disclosure to Employee Act: None of the components are listed.
Louisiana Reporting: None of the components are listed.
Louisiana Spill: None of the components are listed.
Massachusetts Spill: None of the components are listed.
Massachusetts Substances: None of the components are listed.
Michigan Critical Material: None of the components are listed.
Minnesota Hazardous Substances: None of the components are listed.
New Jersey Hazardous Substances: The following components are listed: Sulphamidic acid
New Jersey Spill: None of the components are listed.
New Jersey Toxic Catastrophe Prevention Act: None of the components are listed.
New York Acutely Hazardous Substances: None of the components are listed.
New York Toxic Chemical Release Reporting: None of the components are listed.
Pennsylvania RTK Hazardous Substances: None of the components are listed.
Rhode Island Hazardous Substances: None of the components are listed.

California Prop. 65

: No products were found.

Canada

WHMIS (Canada)

: Class E: Corrosive material



15 . Regulatory information

Canadian lists : **CEPA Toxic substances:** None of the components are listed.
Canadian ARET: None of the components are listed.
Canadian NPRI: None of the components are listed.
Alberta Designated Substances: None of the components are listed.
Ontario Designated Substances: None of the components are listed.
Quebec Designated Substances: None of the components are listed.

Canada inventory : All components are listed or exempted.

This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the Controlled Products Regulations and the MSDS contains all the information required by the Controlled Products Regulations.

International regulations

International lists : This product, (and its ingredients) is (are) listed on national inventories, or is (are) exempted from being listed, in Australia (AICS), in Europe (EINECS/ELINCS), in Korea (TCCL), in Japan (METI), in the Philippines (RA6969).

16 . Other information

Label requirements : CAUSES RESPIRATORY TRACT, EYE AND SKIN BURNS. MAY BE HARMFUL IF SWALLOWED. CONTAINS MATERIAL THAT CAN CAUSE TARGET ORGAN DAMAGE.

Hazardous Material Information System (U.S.A.) :

HAZARD RATINGS

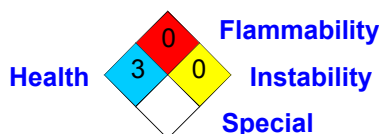
Health	*	3
Fire hazard		0
Physical Hazard		0
Personal protection		D

4- Extreme
 3- Serious
 2- Moderate
 1- Slight
 0- Minimal

See section 8 for more detailed information on personal protection.

The customer is responsible for determining the PPE code for this material.

National Fire Protection Association (U.S.A.) :



References : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. - Manufacturer's Material Safety Data Sheet. - 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements. - 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. - Canada Gazette Part II, Vol. 122, No. 2. Registration SOR/88-64, 31 December 1987. Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List" - Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2005.

Date of issue : 09/30/2008

Version : 1

Notice to reader

To the best of our knowledge, the information contained herein is accurate. However, neither the above named supplier nor any of its subsidiaries assumes any liability whatsoever for the accuracy or completeness of the information contained herein. Final determination of suitability of any material is the sole responsibility of the user. All materials may present unknown hazards and should be used with caution. Although certain hazards are described herein, we cannot guarantee that these are the only hazards that exist.

Fiche signalétique



013-1692 (141-503) - Shampoing pour pavés, dalles, murets

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Shampoing pour pavés, dalles, murets
Utilisations	: Utiliser pour enlever la saleté incrustée sur la plupart des matériaux d'aménagement paysager tels que les pavés, dalles et blocs en béton, la pierre naturelle ¹ , le béton coulé ou estampé, etc.
Fournisseur/Fabriquant	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Nom du responsable	: Services Réglementaires Atrion, Inc.
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Vue d'ensemble des urgences	: DANGER! CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut être nocif en cas d'ingestion.
Peau	: Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Yeux	: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Effets chroniques potentiels sur la santé	
Effets chroniques	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Téragénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : peau.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux

2 . Identification des dangers

- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Acide sulfamidique	5329-14-6	10 - 30
Acide glycolique	79-14-1	1 - 5

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Acide sulfamidique	5329-14-6	10 - 30
Acide glycolique	79-14-1	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Not flammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

- Entreposage** :
- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** :
- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

- Mesures techniques** :
- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

- Mesures d'hygiène** :
- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

- Yeux** :
- Écran facial.
- Peau** :
- Tablier en matière synthétique.
- Respiratoire** :
- Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** :
- Gants de nitrile.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



- HMIS Code/Équipement de protection individuelle** :
- D
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** :
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide.
pH	: 1.1 [Conc. (% poids / poids): 1%]
Solubilité	: Miscible dans l'eau.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable.
Polymérisation Dangereuse	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes et les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Résultat	Exposition
Acide sulfamidique	Rat	3160 mg/kg	DL50 Orale	-
	Rat	100 mg/kg	DImin Intra-péritonéal	-
Acide glycolique	Rat	1950 mg/kg	DL50 Orale	-

Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Exposition	Résultat
Acide sulfamidique	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 70300 à 84000 ug/L
	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 14200 ug/L

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.





Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

AERG : 153

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN3265	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide sulfamidique)	8	III		-
Classification pour le TMD	UN3265	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide sulfamidique)	8	III		-
Classe IMDG	UN3265	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide sulfamidique)	8	III		-
Classe IATA-DGR	UN3265	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide sulfamidique)	8	III		-

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Produit corrosif
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Acide sulfamidique; Acide glycolique

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers

Acide sulfamidique: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Acide glycolique: Risque immédiat (aigu) pour la santé

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.


CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

15 . Informations réglementaires

- Réglementations d'État** :
- Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Connecticut - Inpection des substances dangereuses:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances en Floride:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement en Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le Massachusetts:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dans le Massachusetts:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Michigan - Matériel critique:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le Minnesota:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le New Jersey:** Les composants suivants sont répertoriés: Acide sulfamidique
 - Déversement dans le New Jersey:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Californie prop. 65** : Aucun produit n'a été trouvé.
- Canada**
- SIMDUT (Canada)** : Class E: Matières corrosives
- 
- Listes canadiennes** :
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.
 - ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - NPRI canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**
- Réglementations Internationales**
- Listes internationales** : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

ÉVALUATION DU DANGER

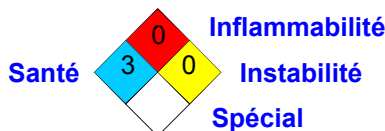
Santé	*	3
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		D

4- Extrême
3- Sévère
2- Modéré
1- Faible
0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition : 09/30/2008
Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.